

DOSSIER D'INSCRIPTION

VACANCES DE PRINTEMPS 2018
DU JEUDI 26 AVRIL
AU VENDREDI 11 MAI
ET MERCREDIS
3^{EME} TRIMESTRE
2017-2018



À RETOURNER AVANT LE 6 AVRIL :

**au site d'Henrichemont, boîte aux lettres
de la Communauté de Communes :**
6 place de l'Hôtel de ville - 18250 Henrichemont
hakima.benrabia@terresduhautberry.fr
Tél. 06 42 98 69 36

au siège de la Communauté de Communes :
31 bis, route de Rians - 18220 Les Aix d'Angillon
ludivine.fournier@terresduhautberry.fr
Tél. 02 48 64 75 75 / tél. 02 48 25 46 61

à l'Espace Jean Zay :
345, route de l'Etang - 18110 St Martin d'Auxigny
thomas.devautour@terresduhautberry.fr
Tél. 02 48 55 11 11

au pôle enfance-jeunesse :
20, route du Crêton - 18110 Vasselay
anne.thomas@terresduhautberry.fr
Tél. 02 48 25 46 61

CENTRES DE LOISIRS

- HENRICHEMONT
- RIANs
- ST-MARTIN-D'AUXIGNY

www.terresduhautberry.fr



**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

Merci de prendre connaissance de ces informations avant de remplir le dossier.



**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

Madame, Monsieur,

Vous venez de retirer un dossier d'inscription pour un des centres de loisirs de la Communauté de Communes. Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos actions pour l'enfance et la jeunesse.

Vous trouverez à l'intérieur de ce document tous les renseignements pouvant vous être utiles : dates d'ouverture, horaires, tarifs, règlement intérieur...

Ce dossier d'inscription est à compléter avec le plus grand soin, et à **retourner à l'un des endroits suivant avant le 6 avril 2018** :

- **à l'antenne de la Communauté de Communes (boîte aux lettres) :**
6 place de l'Hôtel de ville - 18250 Henrichemont / hakima.benrabia@terresduhautberry.fr
- **au siège de la Communauté de Communes :**
horaires de permanences : lundi 9h-12h
31 bis, route de Rians - 18220 Les-Aix-d'Angillon / ludivine.fournier@terresduhautberry.fr
- **à l'Espace Jean Zay :**
345, route de l'Etang - 18110 St-Martin-d'Auxigny / thomas.devautour@terresduhautberry.fr
- **au pôle enfance-jeunesse :**
20, route du Crêton - 18110 Vasselay / anne.thomas@terresduhautberry.fr

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et retardera d'autant l'inscription de l'enfant. L'inscription n'est pas automatique en raison du nombre de places limitées. **Les dossiers seront traités, s'ils sont complets, par ordre d'arrivée.** Vous recevrez alors un mail de préférence, (à renseigner sur la page 3) ou un courrier de confirmation par voie postale.

Attention ! : des listes d'attentes peuvent être mises en place pendant la période des inscriptions en raison du nombre limité de places.

Pour que le dossier soit complet, vous devez obligatoirement retourner :

Pour les enfants déjà inscrits au centre de loisirs : été 2017 et / ou 1 ^{er} et / ou 2 ^{eme} trimestre 2017-2018	Pour les enfants n'étant pas inscrits au cours de l'été 2017 ou 1 ^{er} et / ou 2 ^{eme} trimestre 2017-2018
Pages 9, 10, 11, 15 ou 16 complétées recto verso (pages 3 et 5 si modifications)	Pages 3, 5, 9, 10, 11, 15 ou 16 complétées recto verso et joindre : - Photocopie des vaccinations de l'enfant - Photocopie de la carte vitale ou de l'attestation du parent dont dépend l'enfant - Une attestation d'assurance extrascolaire 2017 - 2018 ou responsabilité civile - Un justificatif de votre quotient familial 2017 ou feuille d'imposition N-1

Prochaines inscriptions

Périodes	Dates inscriptions
VACANCES D'ÉTÉ 2018	du mardi 22 mai au vendredi 22 juin 2018

Pour infos : mercredis année scolaire 2018 - 2019 en cours de construction. Inscriptions prévues fin juin 2018.



Dossier d'inscription accueil de loisirs 2017-2018

Aucun dossier ne sera pris en compte après le 6 avril 2018

Fiche de renseignements

Cochez les cases correspondantes **PETITES VACANCES PRINTEMPS** **MERCREDIS 3^{EME} TRIMESTRE**

Henrichemont Henrichemont

Rians St Martin d'Auxigny

St Martin d'Auxigny

QUOTIENT FAMILIAL 2018 :

En l'absence de justificatif MSA/CAF ou feuille d'imposition N-1, le tarif le plus élevé sera appliqué

N° allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales (partenaire financier) :
ou N°MSA : clé

L'ENFANT :

Nom : Prénom :

Sexe : M F Age :

Ecole : Classe (année scolaire 2017-2018) :

Adresse du domicile :

Date et lieu de naissance :

Pour les enfants de moins de 6 ans, souhaitez-vous que votre enfant participe à la sieste ?

Oui Non

Si oui, merci de fournir des draps.

Dans tous les cas, un temps calme est proposé à chaque tranche d'âge après le repas.

SON RESPONSABLE LEGAL : (Père, Mère ou Tuteur*) rayez les mentions inutiles

Nom : Prénom :

Adresse :

tel :

Mail (pour accuser réception du dossier d'inscription) :

PROFESSION DU PERE : Employeur :

Adresse :

tel :

PROFESSION DE LA MERE : Employeur :

Adresse :

tel :

Qui joindre en cas d'urgence : Nom(s) :

Tel (s) : lien avec l'enfant :

N° SECURITE SOCIALE de la personne à laquelle l'enfant est rattaché :

..... clé lien avec l'enfant :



ORGANISME D'ASSURANCE dont dépend le Responsable de l'enfant :
Assurance extrascolaire (ou RC ou garantie individuelle d'accident) :
Numéro :

Autorisation du responsable légal :

Je soussigné (e), Père, Mère, Tuteur,* :
Responsable de l'enfant désigné sur cette fiche,

- l'autorise à participer à toutes les activités proposées (sur place) par le centre de loisirs à l'exception de celle(s) contre-indiquée(s) par un certificat médical (à fournir lors de l'inscription)

() – l'autorise à quitter seul le centre (le midi et le soir)

ou

() – ne l'autorise pas à quitter seul le centre de loisirs,
il sera pris en charge par :

Mère

Père

Autre personne : Nom / prénom et lien de parenté

- autorise l'équipe de Direction du séjour à prendre toutes les mesures nécessaires dans le cas où l'enfant aurait besoin de soins urgents,
- autorise la communauté de communes (organisateur) à utiliser les photos ou vidéos et/ou films sur le site internet de la communauté de communes et dans le cadre de documents de communication ou d'exposition (*Rayer la mention en cas de désaccord*),
- déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur disponible en fin de dossier et sur le site internet www.terresduhautberry.fr rubrique enfance jeunesse
- autorise la communauté de communes à consulter mon quotient familial sur la base de données de la CAF
- je souhaite m'abonner à la Newsletter de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry

* rayez les mentions inutiles

Signature du Responsable légal,

Le

« Lu et approuvé »,

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à notre service et à l'attention des animateurs. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit, d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, en vous adressant au service enfance-jeunesse. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



Fiche Sanitaire de Liaison

Accueil de Loisirs Sans Hébergement / Année scolaire 2017-2018

A remplir obligatoirement si modification ou nouvelle inscription, et à retourner avec le dossier d'inscription

L'enfant

Nom : Prénom :
Date de naissance : Sexe : M F
Age : Classe (année scolaire 2017-2018):

1 - Vaccinations . (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant, vous pouvez également joindre les photocopies).

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphthérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

2 - Renseignements médicaux concernant l'enfant

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs ? oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants

(Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

A titre indicatif L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

Rubéole <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Varicelle <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Angine <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rhumatisme articulaire aigu <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Scarlatine <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Coqueluche <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Otite <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Rougeole <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Oreillons <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non

AUTRES PRÉCISER

ALIMENTAIRES oui non

(régime particulier dans la limite de la faisabilité de la société de restauration, et sur prise de rendez-vous).

PRÉCISER

P.A.I (projet d'accueil individualisé) en cours : oui non

(si oui joindre obligatoirement le protocole et toutes informations utiles, fournir le repas du midi et le goûter)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION)
EN PRÉCISANT LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

3 - Informations complémentaires . (à renseigner obligatoirement.)

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES : oui non

DES LUNETTES : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES AUDITIVES : oui non

DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE : oui non

AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISER (ex : qualité de peau, crème solaire)

4 - Activités sportives et baignades

J'autorise mon enfant à participer aux activités physiques et sportives : oui non

J'autorise mon enfant à participer aux baignades surveillées : oui non

5 - Responsable de l'enfant

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. fixe domicile : Bureau :

Portable :

Nom et tél. du médecin traitant :

*Je soussigné(e),
responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe
d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention
chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou
un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.*

Date : Signature :

*Document issu de l'original CERFA paramétré pour les besoins des structures ALSH
de la communauté de communes Terres du Haut Berry*



Petites vacances, quelques informations

Conditions d'inscriptions dans un centre de loisirs (réglementation du Ministère de la Jeunesse et des Sports) :

- Enfant de 3 ans propre et inscrit dans un établissement scolaire.
- Vaccinations obligatoires à jour (sauf contre-indication médicale)

1/ informations tarifaires

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les Communautés de Communes en Terres Vives, Terroirs d'Angillon et Hautes Terres en Haut Berry ont fusionné pour devenir la communauté de communes Terres du Haut Berry. Cette fusion maintient l'organisation et le fonctionnement des accueils de loisirs déjà existants.

Ce qui change ?: la politique tarifaire à compter du 1^{er} juillet 2017, **et ce en faveur des familles**. Ainsi, le conseil communautaire a validé les tarifs suivants, en se basant sur les tarifs les plus bas pratiqués auparavant :

Territoire	Journée	1/2 journée	Repas	Semaine de 5 journées (forfait)	Semaine de 5 1/2 journées (forfait)
QF < 400	2,05 €	1,25 €	2,50 €	9,30 €	5,60 €
401 ≤ QF < 586	3,60 €	2,20 €	2,75 €	16,20 €	9,90 €
587 ≤ QF < 1155	6,15 €	3,75 €	3,00 €	27,80 €	16,80 €
1156 ≤ QF < 1499	7,20 €	4,30 €	3,50 €	32,50 €	19,35 €
QF ≥ 1500	8,00 €	5,00 €	4,00 €	35 €	22,50 €

Tarifs applicables sur le territoire de la communauté de communes Terres du Haut Berry : familles qui résident et/ou travaillent ou dont les enfants sont scolarisés sur l'une des 29 communes de la communauté de communes.
Les repas sont indépendants des forfaits.

Hors territoire	Journée	1/2 journée	Repas	Semaine de 5 journées (forfait)	Semaine de 5 1/2 journées (forfait)
QF < 400	6,15 €	3,75 €	3,00 €	27,80 €	16,80 €
401 ≤ QF < 586	7,20 €	4,30 €	3,50 €	32,50 €	19,35 €
587 ≤ QF < 1155	8,00 €	5,00 €	4,00 €	35,00 €	22,50 €
1156 ≤ QF < 1499	10,00 €	7,50 €	4,25 €	45,00 €	33,75 €
QF ≥ 1500	12,00 €	10,00 €	4,50 €	54,00 €	45,00 €

Tarifs applicables en dehors du territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

En l'absence de QF, le tarif le plus élevé sera appliqué

2/ fonctionnement des temps forts (Facultatif/selon les périodes)

Un minimum de fréquentation sur la semaine est obligatoire pour pouvoir participer au temps fort, à hauteur de 3 jours de fréquentation pour une semaine de 5 jours (journée temps fort inclus), et 2 jours de fréquentation pour une semaine de 4 jours.

Les temps forts se déroulent majoritairement à la journée (sauf exception mentionnée). Le tarif communiqué est un supplément qui s'ajoute au prix de la journée.

Ce supplément comprend le cas échéant : le pique-nique, le transport, le prestataire et l'encadrement.

En cas de temps forts à la demi-journée, le repas demeure facultatif. Si des temps forts sont proposés par le centre de loisirs (car cela demeure facultatif) vous serez alors informé du déroulement du temps fort proposé, en début de semaine, sur place, au centre de loisirs.

Afin d'harmoniser les pratiques et de rendre plus équitable et égalitaire les temps forts proposés sur les centres de loisirs, le principe suivant a été adopté en conseil communautaire le 18 mai 2017 :

2018	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
	1 temps fort sur place (veillée, intervenant...)	1 temps fort territoire Terres du Haut Berry (intercentres, baignade, La Borne...)	1 temps fort dans un périmètre de 50 kms environ (ou 1 heure) autour du centre de loisirs (Bourges, Nancay...)	1 temps fort au-delà de 50 kms (Beauval, Le Pal, journée à St Amand)
Tarif	Pour les temps forts sur place et territoire (catégorie 1 et 2) = gratuité pour les familles		Pour les temps forts de moins de 50 kms = - que transport = 3 € / - transport + coût prestataires (ciné, patinoire, musée...) = 5 €	Pour les temps forts au-delà de 50 kms = - que transport = 5 € (exemple je vais à Sidiailles pour me baigner) / - transport + coût prestataires = 8 € (exemple je vais toujours à Sidiailles me baigner mais en plus je fais de l'accrobranche).
Forfait nuitée	Forfait nuitée camping (quel que soit le lieu) : + 5 €/nuit (en plus des prestations journalières)			

Organisation vacances de printemps 2018

Henrichemont Du jeudi 26 avril au vendredi 4 mai 2018

Lieu d'accueil	Capacité d'accueil	Tranches d'âges*	Horaires d'accueil	Numéro de téléphone sur place	Nombre d'animateurs	Navettes
Ecole	28 places	3-5 ans 6-8 ans 9-11 ans	Accueil matin : 7h30-10h00 Matinée : 10h00-12h00 Repas : 12h00-13h30 Accueil après-midi : entre 13h30 et 14h00 Après-midi : 14h00-17h00 Accueil soir : 17h00-18h30	06 42 98 69 36	2 animateurs 1 directeur	 Néant (arrivée départ sur place)

Rians Du jeudi 26 avril au vendredi 11 mai 2018

Lieu d'accueil	Capacité d'accueil	Tranches d'âges*	Horaires d'accueil	Numéro de téléphone sur place	Nombre d'animateurs	Navettes
Espace d'animations culturelles	52 places	3-5 ans 6-9 ans 10-14 ans	Accueil matin : 7h30-10h00 Matinée : 10h00-12h00 Repas : 12h00-13h30 Accueil après-midi : entre 13h30 et 14h00 Après-midi : 14h00-17h00 Accueil soir : 17h00-18h30	06 68 81 18 56	5 animateurs 1 adjoint 1 directeur	Néant (arrivée départ sur place)

Saint-Martin-d'Auxigny Du jeudi 26 avril au vendredi 11 mai 2018

Lieu d'accueil	Capacité d'accueil	Tranches d'âges*	Horaires d'accueil	Numéro de téléphone sur place	Nombre d'animateurs	Navettes
Espace Jean Zay	140 places	3-5 ans 6-8 ans 9-14 ans	Accueil matin : 7h30-10h00 Matinée : 10h00-12h00 Repas : 12h00-13h30 Accueil après-midi : entre 13h30 et 14h00 Après-midi : 14h00-17h00 Accueil soir : 17h00-18h30	02 48 55 11 11	15 animateurs 1 adjoint 1 directeur	Néant (arrivée départ sur place)

*Comment sont constitués les groupes d'âges ?

Par niveaux de classes ainsi :

- les 3-5 ans : petite section, moyenne section et grande section de maternelle
- les 6-8 ans : CP, CE1, CE2
- les 6-9 ans (Rians) : CP, CE1, CE2, CM1
- les 9-14 ans : du CM1 au collège
- les 10-14 ans (Rians) : du CM2 au collège

Centre de loisirs à Henrichemont

Vacances de printemps 2018

Inscription

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Âge : Classe (année scolaire 2017-2018) :

Mail pour réponse suite à la demande d'inscription :

Merci de cocher vos souhaits d'inscription

		Avril		
		Jeudi 26	Vendredi 27	Lundi 30
Accueil matin* 7h30 - 10h00				
Journée	avec repas			
	sans repas			
Demi journée	matin			
	repas			
	après-midi			
Accueil soir * 17h00-18h30				

		Mai			
		Mardi 1	Mercredi 2	Jeudi 3	Vendredi 4
Accueil matin* 7h30 - 10h00		FÉRIÉ			
Journée	avec repas				
	sans repas				
Demi journée	matin				
	repas				
	après-midi				
Accueil soir * 17h00-18h30					

** pas de supplément tarifaire, inclus dans le prix de la demi-journée

Difficultés de santé ou régime particulier à nous signaler :

.....



**Toute inscription non annulée 48h à l'avance
(par mail : hakima.benrabia@terresduhautberry.fr, par téléphone : 06 42 98 69 36
ou sur place à l'accueil de loisirs) sera facturée selon les souhaits d'inscription
figurant sur cette page.**

Centre de loisirs à Rians

Vacances de printemps 2018

Inscription

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Âge : Classe (année scolaire) :

Mail pour réponse suite à la demande d'inscription :

Merci de cocher vos souhaits d'inscription

		Avril			Mai			
		Jeudi 26	Vendredi 27	Lundi 30	Mardi 1	Mercredi 2	Jeudi 3	Vendredi 4
Accueil matin* 7h30 - 10h00					FÉRIÉ			
Journée	avec repas							
	sans repas							
Demi journée	matin							
	repas							
	après-midi							
Accueil soir * 17h00 - 18h30								

		Mai				
		Lundi 7	Mardi 8	Mercredi 9	Jeudi 10	Vendredi 11
Accueil matin* 7h30 - 10h00			FÉRIÉ		FÉRIÉ	
Journée	avec repas					
	sans repas					
Demi journée	matin					
	repas					
	après-midi					
Accueil soir * 17h00 - 18h30						

** pas de supplément tarifaire, inclus dans le prix de la demi-journée

Difficultés de santé ou régime particulier à nous signaler :

.....



Toute inscription non annulée 48h à l'avance
 (par mail : ludivine.fournier@terresduhautberry.fr, par téléphone : 06 68 81 18 56
 ou sur place à l'accueil de loisirs) sera facturée selon les souhaits d'inscription
 figurant sur cette page.

Centre de loisirs à St-Martin-d'Auxigny

Vacances de printemps 2018

Inscription

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Âge : Classe (année scolaire) :

Mail pour réponse suite à la demande d'inscription :

Merci de cocher vos souhaits d'inscription

		Avril			Mai			
		Jeudi 26	Vendredi 27	Lundi 30	Mardi 1	Mercredi 2	Jeudi 3	Vendredi 4
Accueil matin* 7h30 - 10h00					FÉRIÉ			
Journée	avec repas							
	sans repas							
Demi journée	matin							
	repas							
	après-midi							
Accueil soir * 17h00 - 18h30								

		Mai					
		Lundi 7	Mardi 8	Mercredi 9	Jeudi 10	Vendredi 11	
Accueil matin* 7h30 - 10h00			FÉRIÉ		FÉRIÉ		
Journée	avec repas						
	sans repas						
Demi journée	matin						
	repas						
	après-midi						
Accueil soir * 17h00 - 18h30							

Difficultés de santé ou régime particulier à nous signaler :

.....



**Toute inscription non annulée 48h à l'avance
(par mail : thomas.devautour@terresduhautberry.fr, par téléphone : 02 48 55 11 11
ou sur place à l'accueil de loisirs) sera facturée selon les souhaits
d'inscription figurant sur cette page.**



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL TERRES DU HAUT BERRY 2017-2020

L'AMBITION DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
POUR NOS ENFANTS



**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

www.terresduhautberry.fr

**RETROUVEZ LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL
SUR NOTRE SITE INTERNET**

www.terresduhautberry.fr

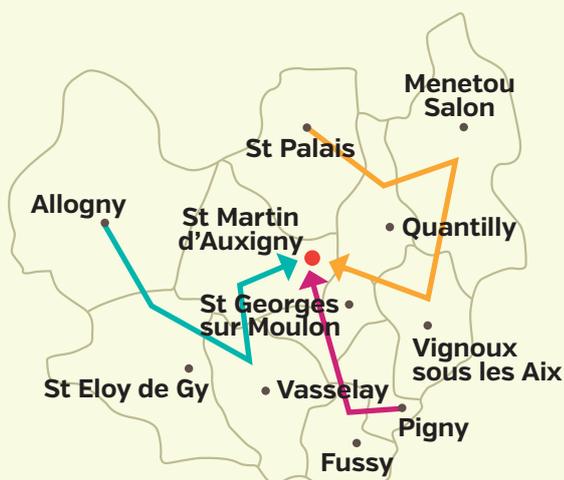
Centre de loisirs les mercredis à Jean Zay St-Martin-d'Auxigny Du 16 mai au 4 juillet 2018

MERCREDIS – ACCUEIL D'ENFANTS DE 3 À 11 ANS (DE LA PETITE SECTION MATERNELLE AU CM2)

navette sortie d'école + repas + demi-journée	de la sortie d'école (entre 11h15 et 12h selon les écoles) à 17h	tarifs selon votre quotient familial, se référer au tableau ci-après
demi-journée uniquement	14h à 17h	
Accueil soir	17h-18h30	inclus dans le prix de la journée

Vous avez le choix entre : amener vous-même votre enfant entre 13h30 et 14h au centre de loisirs afin qu'il participe l'après-midi au centre, ou bien, choisir une formule navette + repas + demi-journée où l'enfant est récupéré à la sortie d'école par des animateurs puis acheminé au centre de loisirs en bus pour prendre son repas et passer l'après-midi au centre.

PAS DE TRANSPORT LE SOIR, vous devez reprendre votre enfant entre 17h et 18h30.



Les 3 navettes proposées (le midi)* :

Circuit Jaune :

- St Palais 11h30
- Quantilly 11h40
- Menetou 11h50
- Vignoux 12h00
- St Martin CDL 12h20

Circuit Rouge :

- St Martin 11h15
- St Martin CDL 11h30
- Pigny 11h45
- Fussy 12h00
- St Georges 12h10
- St Martin CDL 12h20

Circuit Bleu :

- Allogny 11h30
- St Eloy Bourg 11h55*
- Vasselay 12h10
- St Martin CDL 12h20

* Les élèves de Bourgneuf seront acheminés par la navette de l'école à l'école du Bourg de St Eloy pour prise en charge.

* Les circuits peuvent faire l'objet de modifications selon le nombre d'enfants inscrits

Attention pas de transport suite aux APC proposés en dehors des horaires d'école

Tarifs applicables territoire de la Communauté de communes Terres du Haut Berry

2018	Demi-journée uniquement	Demi journée avec repas + transport
QF < 400	1,55 €	4,05 €
401 ≤ QF < 586	2,50 €	5,25 €
587 ≤ QF < 1155	4,05 €	7,05 €
1156 ≤ QF < 1499	4,60 €	8,10 €
QF ≥ 1500	5,30 €	9,30 €

Facturation par le Trésor Public à la fin du trimestre échu.

Centre de loisirs les mercredis à Henrichemont

Du 16 mai au 4 juillet 2018

MERCREDIS – ACCUEIL D'ENFANTS DE 3 À 11 ANS (DE LA PETITE SECTION MATERNELLE AU CM2)

navette sortie d'école + repas + demi-journée	de la sortie d'école à 17h	tarifs selon votre quotient familial, se référer au tableau ci-après
demi-journée uniquement	14h à 17h	
Accueil soir	17h-18h30	inclus dans le prix de la journée

Vous avez le choix entre : amener vous-même votre enfant entre 13h30 et 14h au centre de loisirs afin qu'il participe l'après-midi au centre, ou bien, choisir une formule navette + repas + demi-journée où l'enfant est récupéré à la sortie d'école par des animateurs puis acheminé au centre de loisirs en bus pour prendre son repas et passer l'après-midi au centre.

PAS DE TRANSPORT LE SOIR, vous devez reprendre votre enfant entre 17h et 18h15.



Une navette proposée (le midi)* :

.....

Circuit vert :

Départ	Arrivée
Achères 12h25	Henrichemont 12h40
Morogues 12h40	Henrichemont 13h00
Neuvy deux Clochers 13h15 Montigny 13h25	Henrichemont 13h45

* Le circuit peut faire l'objet de modifications selon le nombre d'enfants inscrits

Attention pas de transport suite aux APC proposés en dehors des horaires d'école

Tarifs applicables territoire de la Communauté de communes Terres du Haut Berry

2018	Demi-journée uniquement	Demi journée avec repas + transport
QF < 400	1,55 €	4,05 €
401 ≤ QF < 586	2,50 €	5,25 €
587 ≤ QF < 1155	4,05 €	7,05 €
1156 ≤ QF < 1499	4,60 €	8,10 €
QF ≥ 1500	5,30 €	9,30 €

Facturation par le Trésor Public à la fin du trimestre échu.

Centre de loisirs les mercredis à Jean Zay St-Martin-d'Auxigny Inscription 3^{ème} trimestre 2017 - 2018

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Âge : Classe (à la rentrée 2017-2018) :

Mail pour réponse suite à la demande d'inscription :

Merci de cocher vos souhaits d'inscription

3 ^{ème} trimestre 2017 - 2018	Mercredi 16/05	Mercredi 23/05	Mercredi 30/05	Mercredi 6/06	Mercredi 13/06	Mercredi 20/06	Mercredi 27/06	Mercredi 04/07
Formule : navette + repas + demi-journée								
Demi-journée uniquement de 14h à 17h								
Accueil du soir de 17h à 18h30 **								

** pas de supplément tarifaire, inclus dans le prix de la demi-journée

Attention pas de transport suite aux APC
proposés en dehors des horaires d'école

Pour les besoins de la navette (lieu de prise en charge de l'enfant à la sortie d'école) :

Ecole de l'enfant :

Difficultés de santé ou régime particulier à nous signaler :

**Précision : il n'y a pas de transport retour, vous devez reprendre votre enfant
directement au centre de loisirs à St-Martin-d'Auxigny entre 17h et 18h30.**



**Toute inscription non annulée 48h à l'avance
(par mail : thomas.devautour@terresduhautberry.fr, par téléphone : 02 48 55 11 11
ou sur place à l'Espace Jean Zay) sera facturée selon les souhaits
d'inscription figurant sur cette page.**

Centre de loisirs les mercredis à Henrichemont

Inscription 3^{ème} trimestre 2017 - 2018

Nom de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Âge : Classe (à la rentrée 2017-2018) :

Mail pour réponse suite à la demande d'inscription :

Merci de cocher vos souhaits d'inscription

3 ^{ème} trimestre 2017 - 2018	Mercredi 16/05	Mercredi 23/05	Mercredi 30/05	Mercredi 6/06	Mercredi 13/06	Mercredi 20/06	Mercredi 27/06	Mercredi 04/07
Formule : navette + repas + demi-journée								
Demi-journée uniquement de 14h à 17h								
Accueil du soir de 17h à 18h30 **								

** pas de supplément tarifaire, inclus dans le prix de la demi-journée

Attention pas de transport suite aux APC
proposés en dehors des horaires d'école

Pour les besoins de la navette (lieu de prise en charge de l'enfant à la sortie d'école) :

Ecole de l'enfant :

Difficultés de santé ou régime particulier à nous signaler :

.....
**Précision : il n'y a pas de transport retour, vous devez reprendre votre enfant
directement au centre de loisirs à Henrichemont entre 17h et 18h30.**



**Toute inscription non annulée 48h à l'avance
(par mail : hakima.benrabia@terresduhautberry.fr, par téléphone : 06 42 98 69 36
ou sur place à l'accueil à Henrichemont) sera facturée selon les souhaits
d'inscription figurant sur cette page.**

Règlement intérieur

1/ Présentation

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes Terres du Haut Berry compte parmi ses compétences la « gestion et l'animation des accueils de loisirs fonctionnant pendant les temps péri et extra-scolaires ».

Ces structures sont agréées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (un numéro d'habilitation étant attribué à chacune d'elle pour chaque période d'ouverture).

Elles fonctionnent en partenariat avec :

- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,
- Le Conseil Départemental du Cher,
- La Caisse d'Allocations Familiales du Cher,
- La Mutualité Sociale Agricole,
- Les Francas.

2/ Fonctionnement

Les structures sont ouvertes à tous les enfants domiciliés ou scolarisés sur le territoire de la communauté de communes ainsi qu'aux enfants extérieurs dans la limite des places disponibles. Elles fonctionnent du lundi au vendredi (sauf jours fériés et ponts éventuels).

Les structures déclinent toute responsabilité en dehors des horaires définis par l'organisateur. Les sorties exceptionnelles sont soumises à autorisation écrite des parents ou du responsable légal à fournir avant le départ. Les horaires doivent être respectés pour permettre le bon fonctionnement des activités de la journée.

Pour déposer et reprendre les enfants et les jeunes, il est demandé aux familles de se garer sur les espaces réservés à cet effet, sans encombrer les passages et voies de stationnement des bus.

La structure décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte (argent, téléphone portable, jeu vidéo...).

L'utilisation des téléphones portables n'est pas souhaitée au sein de la structure. Il pourra être ponctuellement toléré, de manière strictement encadrée par l'équipe d'animation lors d'un camp, ou à l'occasion de certaines sorties ou activités spécifiques.

Condition de participation : les inscriptions sont prises par dossier uniquement avec inscription à la demi-journée, à la journée ou par semaine sous forme de forfait (repas non inclus : se référer aux tarifs).

Joindre obligatoirement au dossier :

- Fiche individuelle de renseignement,
- Fiche sanitaire de liaison,
- Fiche d'inscription
- Document mentionnant le quotient familial, ou à défaut la feuille d'imposition N-1 afin de procéder à son calcul,
- Carnet de santé de l'enfant (ou photocopie du carnet de vaccination),
- Numéro de sécurité sociale du parent auquel est rattaché l'enfant,
- Attestation d'assurance extra-scolaire,

- Photocopie de l'Aide au Temps Libre pour les familles bénéficiaires,
- Tout justificatif de prise en charge (Comité d'Entreprise, MSA, ...),

Tout dossier incomplet sera refusé jusqu'à la transmission des pièces manquantes, procédure qui retardera d'autant l'inscription de l'enfant.

L'assurance souscrite par la communauté de communes couvre les participants et les personnels assurant leur encadrement uniquement en cas de dommage non imputable à un tiers.

Activités :

Des projets d'animations sont mis en place dans chaque structure en fonction de l'âge des enfants. Ceux-ci seront communiqués aux familles dès le début du séjour. Les modifications éventuelles du programme seront affichées à l'entrée de la structure. Des séjours courts (mini-camps) peuvent être organisés en parallèle.

Dans l'intérêt de l'enfant et pour le bon fonctionnement de la structure, il est demandé aux familles :

- d'être ponctuelles,
- d'avertir le responsable de la structure en cas de désistement,
- de respecter les recommandations.

Restauration : Elle est assurée par les sociétés :

- API Restauration pour les accueils de loisirs de Fussy, Menetou, Saint Martin d'Auxigny et Vasselay (confection à la cuisine centrale à St Martin d'Auxigny)
- Ansamble pour l'accueil de loisirs d'Henrichemont et des Aix d'Angillon (livraison chaque jour de fonctionnement)

Les menus sont affichés dans la structure.

Chaque structure fournit un goûter, qui est une collation.

Réunion d'information : Les parents et enfants peuvent être invités à participer à des réunions d'information relatives à la mise en place et au déroulement d'activités spécifiques (mini-camps par exemple).

Équipement : Prévoir d'équiper les enfants selon les activités et la météo. Tous les jours, les enfants doivent avoir un sac à dos pouvant contenir : un vêtement de pluie, un rechange, de la crème solaire, une casquette). Vérifier dans les structures les effets personnels, vêtements oubliés ou égarés.

3/ Tarifs et règlement

La facturation des services s'effectue à la fin de chaque période par l'intermédiaire du Trésor Public qui assure le recouvrement de la participation des familles.

Toute inscription non annulée 48 heures à l'avance (par mail ou directement sur place) sera facturée selon les souhaits figurant dans le dossier d'inscription (sauf justificatif médical à fournir dans les 2 semaines suivant l'absence).

Certaines activités spécifiques, comme les sorties hors territoire de la communauté de communes Terres du Haut Berry, engendreront un coût supplémentaire pour les familles.



4/ Encadrement, sécurité et hygiène

Dans le respect de la réglementation de la DDCSPP et pour répondre aux besoins de l'animation, les équipes sont composées de personnels qualifiés (ou en formation) et peuvent être éventuellement renforcées par des intervenants diplômés pour des activités spécifiques dites « à risques » (escalade, canoë, voile, kayak...).

Les enfants et les jeunes étant encadrés par du personnel qualifié, la venue des familles sur les lieux de sorties et de camps n'est pas souhaitable.

Une personne titulaire de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) sera chargée du suivi sanitaire des enfants dans chaque structure. Un médecin peut être amené à intervenir pour tout problème de santé. En cas de traitement, le personnel de la structure n'est pas autorisé à administrer

des médicaments à l'enfant ou au jeune, sauf sur présentation d'une ordonnance à son nom, indiquant la posologie. Sans ce document, et en cas de besoin, le personnel se chargera de contacter un médecin et la famille. A cet effet, il est rappelé aux familles de ne pas omettre de signer la fiche sanitaire de liaison et de vérifier la mise à jour des vaccins.

5/ Règles de vie

Afin de bien vivre ensemble, les enfants sont tenus de respecter les règles instaurées par les adultes encadrants. Tout comportement incompatible ou inapproprié avec la vie en collectivité ou mettant en péril sa propre sécurité ou celle des autres (dégradation, vol, violence verbale ou physique, non-respect des personnes, du matériel ou des locaux), sera sanctionné. Des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion pourront être prononcées, après entretien avec la famille.

Echelle de sanctions

Comportements	Démarches de la communauté de communes Terres du Haut Berry	Sanctions
Violences physiques (envers camarades ou adultes encadrant) coups, blessures, atteintes...	Entretien avec un représentant de la communauté de communes, les parents, l'enfant et l'animateur référent. Si comportement répété : - Courrier d'avertissement - Courrier de convocation - Courrier d'exclusion	Mise en place d'échange et solutions entre les parents, l'enfant et l'équipe d'encadrement Si comportement répété : - Avertissement écrit - Exclusion temporaire (durée variable selon la situation) - Exclusion sur la période d'inscription
Insultes (envers camarades ou adultes encadrant)		
Dégradations (locaux, matériel)		
Comportements indécents (non-respect de son intimité et de celle d'autrui ainsi que manque de pudeur)		
Comportements inappropriés (envers camarades ou adultes encadrant) Non-respect des consignes de sécurité, des règles de vie collective, insolence, dégradation, vol, violence verbale, non-respect des personnes, du matériel ou des locaux, ...		
Selon la gravité du comportement constaté la communauté de communes, en accord avec la famille se réserve le droit d'appliquer la sanction la plus appropriée.		

6/ Validation

Le présent règlement a été présenté au Conseil Communautaire le 18 mai 2017.

Toute inscription dans une structure de la communauté de communes Terres du Haut Berry implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.



Une question, un renseignement,...

Contactez le service animation du territoire :

Responsable du service :

Sylvain APERT

Tél : 02 48 25 46 61 / Email : sylvain.apert@terresduhautberry.fr

3 mois - 3 ans : pôle Petite Enfance

Marie-Line MERIGOT

Tél : 02 48 64 39 68 / Email : petitenfance@terresduhautberry.fr

- Crèches communautaires (Les Aixbullons, Crapahutte)
- Relais d'Assistants Maternels
- Lieu d'accueil enfants parents

3 - 25 ans : pôle Enfance Jeunesse

Anne THOMAS

Tél : 02 48 25 46 61 / Email : anne.thomas@terresduhautberry.fr

Votre centre de loisirs :

Henrichemont

Hakima BENRABIA au 06 42 98 69 36

Rians

Ludivine FOURNIER au 02 48 25 46 61 (ou 06 68 81 18 56 uniquement pendant le centre)

St-Martin-d'Auxigny

Thomas DEVAUTOUR au 02 48 55 11 11

Espace Jeunes :

Anthony CANON, Vincent BONNIN

Port : 06 77 31 34 62

Email : anthony.canon@terresduhautberry.fr

6 - 11 ans : T.A.P / N.A.P / Acti'Berry

Activités Périscolaires

Romain SOUCHARD

Tél : 02 48 25 46 61 / Email : romain.souchard@terresduhautberry.fr





www.terresduhautberry.fr

Conception graphique : 02 48 75 00 93
ACCESS
PRINT

